

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD1232

présenté par
Mme Luquet, rapporteure

ARTICLE 11 QUATER

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« intégrer »

les mots :

« peuvent intégrer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'écriture actuelle entraîne une revue généralisée de tous les PPRi existants (soit plus de 11 000 communes concernées), alors que les évolutions ne seront à apporter que là où il y aurait des tensions et des projets bloqués. Il convient donc bien de laisser au préfet la faculté d'apprécier au cas par cas la nécessité de telles dispositions. Cette correction permet de rendre la disposition la plus opérationnelle possible.